

Direction des
Services d'Architecture
Sites
Inventaire des Sites
--:--:--:--:--

A R R E T E
--:--:--:--:--

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des
Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historique,
scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Sur la proposition de la commission départementale des
Monuments naturels et des Sites du 16 Juin 1943.

A R R E T E
--:--:--:--:--

Article 1er : Est Inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente
un intérêt général les terrains situés entre la voie de chemin de fer
et la route nationale 506 au lieu di : "la Maladière" à DUINGT (Haute
Savoie) au voisinage du Lac d'Annecy.

Parcelles cadastrales visées :

21 à 32. 34. 38. Section B1

Propriétaires intéressés.

CAMAVOSO Georges François industriel 13, rue Camille Dubois PARIS XIV
21p.22p.26.27.

DELAXHE Marius Ernest à Duingt.....88p (Haute Savoie)

DUNAND Eugène feu Jean à Duingt.....21 p.22p.

ROUPIOZ F. Joseph 10 av. de Chambéry Annecy...23p.

RUPHY Auguste à Annecy.....30p.32p.34p.38p.

RUPHY Charles aux Marquisats Annecy.....31p.

VOISIN Pierre feu Bernard à Duingt.....29p.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du Département pour les
Archives de la Préfecture, au Maire de la commune de DUINGT et à chaque
propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le
concerne de son exécution.

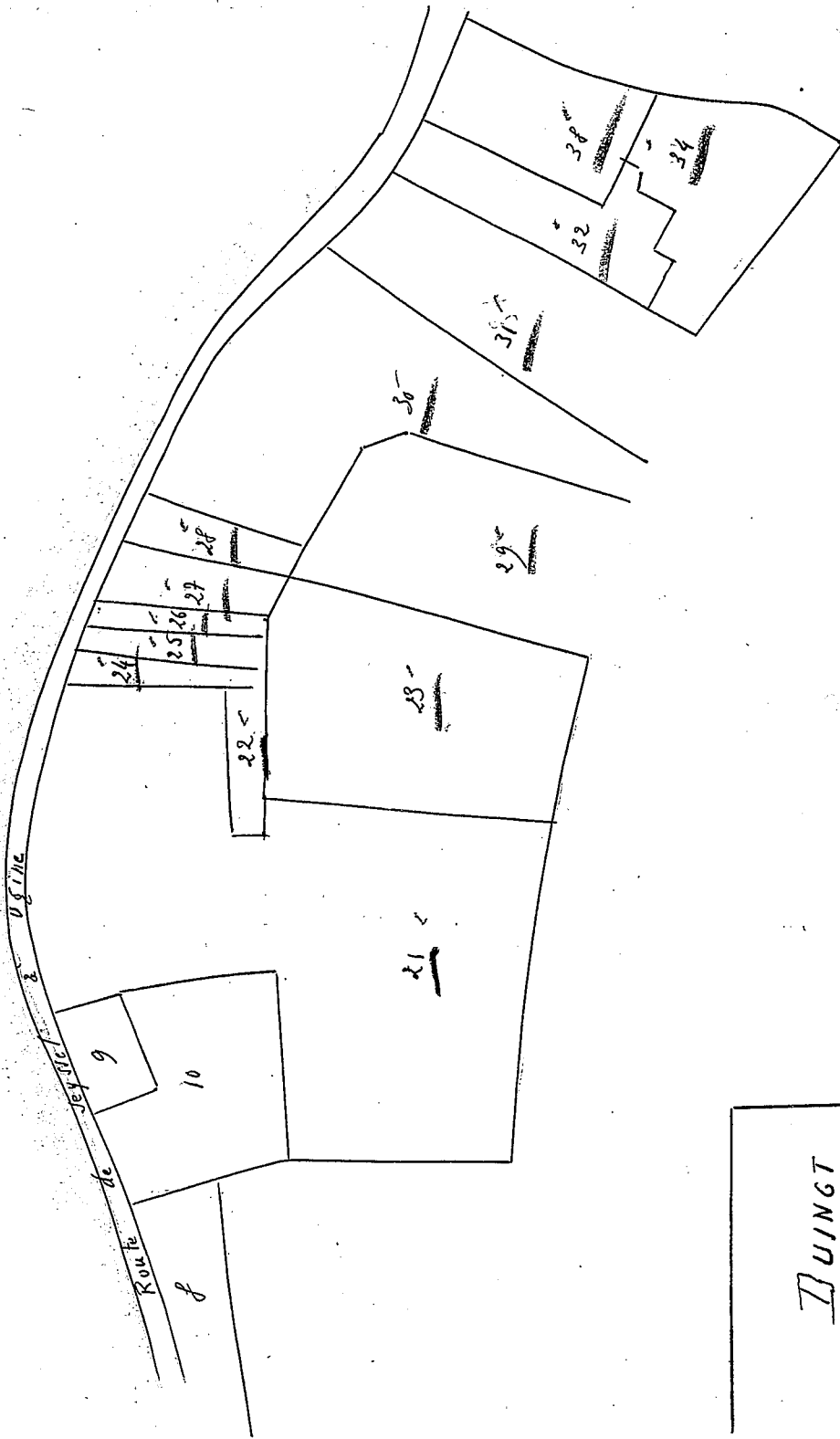
PARIS, le 23 Février 1944

Pour ampliation
le Sous Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux-Arts

signé : illisible.

signé : L. HAUTECOEUR



Buingt

Section B
Feuille 1

Terrains entre Voie SNCF
et RNS06 -> La Molodière